

## **Règlement IBOLUX**

1. L'Olympiade luxembourgeoise de Biologie (IBOLUX) est une compétition aux aspects théoriques et pratiques organisées chaque année sur l'initiative de l'OLSN (olympiades luxembourgeoise des Sciences Naturelles, a.s.b.l.), avec le support du ministère de l'Éducation (MEN), de l'Association des biologistes du Luxembourg (ABIOL), du Fonds national de la Recherche (FNR) et de l'Université du Luxembourg.
2. Le déroulement de l'Olympiade est décrit, à titre indicatif, comme suit :
  - 1<sup>re</sup> épreuve (qualification) : questionnaire théorique de 30 à 40 questions à choix multiples d'une durée d'une heure. L'épreuve sera organisée au Lycée de l'élève qui s'est inscrit. Les 50 à 60 meilleures élèves de la qualification sont acceptés pour participer à la demi-finale.
  - 2<sup>e</sup> épreuve (demi-finale) : questionnaire théorique de 45 à 55 questions (de type choix multiples, vrai/faux ou ouvertes) d'une durée de deux heures. L'épreuve aura lieu un après-midi à l'Athénée de Luxembourg et/ou au Lycée technique d'Ettelbruck. Les 12 à 14 meilleures élèves de la demi-finale sont qualifiés pour la finale. Les résultats et le classement de la demi-finale en découlant se composent à 80% des résultats de l'épreuve de la demi-finale et à 20% des résultats de la qualification).
  - 3<sup>e</sup> épreuve (finale) : organisée en deux parties et qui a lieu à l'Université de Luxembourg :
    - o La partie théorique (questions à choix multiples, ouvertes et vrai/faux), d'une durée de 2 heures.
    - o La partie pratique d'une durée de 3 heuresLe résultat de la finale est composé en moitié du résultat obtenue en théorie et l'autre moitié obtenue en pratique.
3. L'Olympiade est destinée à **tous** les élèves de 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> de l'enseignement secondaire classique ou général du système de l'éducation luxembourgeoise.
4. Des élèves issus d'écoles sises au Luxembourg mais ne correspondant pas aux conditions ci-avant peuvent participer à l'Olympiade, mais leur admission aux Olympiades internationales reste sujette aux réglementations internationales.
5. La rédaction des questions et l'organisation des épreuves se déroulent sous la supervision du Comité Organisateur (en coopération avec le Comité Organisateur de la Belgique francophone).
6. Les candidats à la troisième épreuve sont tenus de participer (préalablement) à une formation scientifique complémentaire, gratuite hormis les déplacements.
7. La troisième épreuve (finale), souvent basée sur la formation scientifique complémentaire, se déroule dans des institutions universitaires ; elle comprend des épreuves théoriques et pratiques, dont certaines se rapportent plus particulièrement aux thèmes des Olympiades internationales.
8. Les classements résultant des épreuves ne sont déterminés que par les points obtenus par chaque candidat. Ils sont donc sans appel.
9. Les vainqueurs sont publiquement proclamés lors de la remise des prix de l'Olympiade à laquelle ils ont pris part. Diplôme et prix en attestent.
10. Dans chaque discipline, les lauréats les mieux classés satisfaisant aux conditions de participation aux épreuves internationales correspondantes (voir notamment les points 3, 4 et 11 du présent règlement) feront partie de la délégation luxembourgeoise à cette Olympiade. Les frais de leur participation sont entièrement couverts.

11. Pour avoir accès à l'Olympiade Internationale de Biologie (IBO), les élèves doivent en outre ne pas être porteurs, à la même date, d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur (et ne pas avoir atteints l'âge de 20 ans).
12. L'inscription à l'Olympiade se fait par l'intermédiaire du site [www.ibolux.lu](http://www.ibolux.lu), en remplissant le formulaire avec les informations requises (endéans les dates d'inscription mentionnées via les divers moyens de communication). L'inscription suppose la prise de connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.
13. Le programme peut être consulté au lien suivant :  
[http://www.ibolux.lu/programme\\_reglement.aspx](http://www.ibolux.lu/programme_reglement.aspx)
14. Les élèves qui se sont qualifiés pour la finale sont automatiquement admis en demi-finale de l'Olympiade nationale de l'année suivante.
15. Les éventuels déplacements au Luxembourg sont à la charge des candidats.
16. Dernière mise à jour : novembre 2019